Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1228

30.4.2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/1228 DE LA COMMISSION

du 23 avril 2024

accordant la protection visée à l'article 99 du règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en faveur de la dénomination «Ruster Ausbruch» (AOP)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) nº 922/72, (CEE) nº 234/79, (CE) nº 1037/2001 et (CE) nº 1234/2007 du Conseil ([1]), et notamment son article 99,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 97, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) nº 1308/2013, la Commission a procédé à l'examen de la demande d'enregistrement de la dénomination «Ruster Ausbruch» transmise par l'Autriche et l'a publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* ([2]).

(2) Aucune déclaration d'opposition n'a été notifiée à la Commission au titre de l'article 98 du règlement (UE) nº 1308/2013.

(3) Conformément à l'article 99 du règlement (UE) nº 1308/2013, il convient de protéger la dénomination «Ruster Ausbruch» et de l'inscrire dans le registre visé à l'article 104 dudit règlement.

(4) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité de l'organisation commune des marchés agricoles,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

La dénomination «Ruster Ausbruch» (AOP) est protégée.

([1]) JO L 347 du 20.12.2013, p. 671, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1308/oj.
([2]) JO C, C/2024/673, 9.1.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/673/oj.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2024.

Par la Commission,
au nom de la présidente,
Janusz WOJCIECHOWSKI
Membre de la Commission